Nations Unies S/PV.5648



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5648e séance

Mardi 27 mars 2007, à 10 h 45
New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	Mme Walcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Rogachev
	France	M. de la Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 15 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/150)

07-28399 (F)



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 15 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/150)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante du Liban une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Ziade (Liban) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/171, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/150, qui contient une lettre du Secrétaire général datée du 15 mars 2007, transmettant le septième rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante.

J'attire l'attention des membres sur le document S/2007/159, qui contient une lettre datée du 20 mars 2007, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Liban.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1748 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 5.